Politique du Programme d'Affiliation Maison d'Herbes

Date d'entrée en vigueur : 5 novembre 2026
Émetteur : Maison d'Herbes (Groupe Chanv)
Administration : affiliation@lafeuilleverte.ca
Plateforme officielle : maisondherbes.com
Version : V3 révisée — 16 octobre 2026
Responsable de marque : Nathalie Grandjean

1. Objet et Philosophie du Programme

Le programme d'affiliation Maison d'Herbes établit des collaborations durables et transparentes avec des ambassadeurs qui partagent nos exigences : authenticité, clarté, respect des matières premières et rigueur apothicaire moderne.

Fidèle à sa promesse d'offrir des soins et produits naturels au prix juste en tout temps, Maison d'Herbes refuse les logiques de soldes artificiels permanents. Nous privilégions une rémunération claire et équitable pour nos partenaires, combinée à une expérience d'accueil valorisante pour leur communauté.

2. Structure des Rémunérations, Rabais et Avantages

Le tableau ci-dessous détaille les taux de commissionnement, les avantages accordés à la clientèle ainsi que les modalités spécifiques applicables aux commandes personnelles des partenaires.

Volet	Modalité	Détails et Règles d'Application
Commission Affilié (Ventes parrainées)	**20 %**	Calculée sur le montant net des produits vendus (hors taxes et frais d'expédition, déduction faite des remises, retours ou annulations).
Avantage Client (Prix régulier)	**15 % de réduction**	Code exclusif et nominatif offrant 15 % de remise immédiate sur l'ensemble des produits et soins à prix régulier.

© 2026 Groupe Chanv — Généré par GANDALF

Avantage Client (Période promotionnelle)	**Format découverte offert**	En période d'offre sur le site ou lors de promotions non cumulables, le code affilié active l'ajout automatique d'un format découverte exclusif dans le colis. L'attribution de la vente et la commission restent garanties.
Achats Personnels de l'Affilié	**15 % de réduction + 20 % de ristourne**	L'affilié applique son propre code nominatif pour bénéficier de 15 % de réduction immédiate à la commande, puis cumule sa commission de 20 % sur le montant net facturé.
Durée d'attribution (Cookie)	**30 jours**	Tout panier validé dans les 30 jours suivant l'activation du lien de suivi est attribué au partenaire.

3. Achats Personnels et Usage par l'Affilié

Maison d'Herbes encourage ses partenaires à expérimenter directement les formules, textures et infusions afin de partager des retours d'expérience précis et concrets.

- **Cumul du privilège personnel :** L'affilié est expressément autorisé à utiliser son code promotionnel pour ses besoins personnels. Il bénéficie ainsi de la réduction immédiate de **15 %**, et le montant net payé (hors taxes et transport) génère la commission régulière de **20 %** portée à son solde d'affilié.
- **Exemple chiffré :**

* Panier de produits à prix régulier : **100,00 $**

* Remise immédiate (15 %) : **- 15,00 $**

* Sous-total net payé : **85,00 $** *(hors taxes et livraison)*

* Ristourne créditée au compte affilié (20 % de 85,00 $) : **17,00 $**

* Coût de revient net pour l'affilié : **68,00 $** *(soit une économie combinée effective de **32 %**)*.

- **Usage loyal :** Ce privilège est réservé à l'usage personnel de l'ambassadeur ou de son foyer immédiat. Toute revente non autorisée sur des places de marché tierces entraîne la résiliation sans préavis de l'accès affilié.

© 2026 Groupe Chanv — Généré par GANDALF

4. Modalités de Versement et Facturation

- **Seuil minimal de paiement :** Les demandes de versement sont recevables dès que le solde de commissions confirmées atteint un minimum de **50,00 $ CAD**.

 Mode de règlement unique : Les versements sont effectués exclusivement par **PayPal**, assurant traçabilité, rapidité et sécurité comptable. Aucun virement bancaire ni transfert Interac n'est émis.

- **Procédure automatisée de versement :**

 1. **Déclenchement direct :** Le versement est initié directement depuis le tableau de bord affilié en ligne dès que le seuil de 50,00 $ CAD est atteint. Aucun envoi manuel de document ou de facture par courriel n'est requis.

 2. **Numéros de taxes (TPS / TVQ) :** Les partenaires inscrits aux fichiers gouvernementaux de la TPS et de la TVQ doivent renseigner leurs numéros d'inscription valides dans leur profil affilié (section *Coordonnées fiscales / Taxes*). Lorsque des numéros valides sont enregistrés, les montants de taxes applicables sont automatiquement calculés et ajoutés au règlement émis.

 Délai de traitement : Une fois la demande soumise dans le portail, les règlements sont exécutés dans un délai maximal de **30 jours ouvrables**.

5. Gestion de l'Activité et Clôture des Comptes

- **Période d'inactivité de 3 mois :** Afin de garantir un réseau d'ambassadeurs actif et engagé, tout compte ne présentant aucune interaction (aucun clic enregistré, aucune vente parrainée ni aucun achat personnel) sur une période continue de **quatre-vingt-dix (90) jours** est clôturé de manière automatique.
- **Soldes résiduels :** Lors d'une clôture consécutive à l'inactivité, les commissions accumulées inférieures au seuil de 50,00 $ CAD ou non réclamées sont annulées.
- **Réactivation :** Un partenaire dont le compte a été suspendu pour inactivité peut formuler une nouvelle demande d'adhésion dès la reprise de ses activités de création de contenu.

6. Ligne Éditoriale, Allégations et Éthique de Marque

© 2026 Groupe Chanv — Généré par GANDALF

La voix de Maison d'Herbes repose sur l'autorité calme : une expression claire, raffinée, chaleureuse et mesurée.

- **Ressources mises à disposition :** Les affiliés disposent d'un accès à la bibliothèque visuelle officielle (photographies en lumière naturelle, gabarits adaptés aux réseaux sociaux) ainsi qu'à des guides de présentation des soins et ingrédients.
- **Encadrement strict des allégations :**

* **Aucune promesse médicale :** Ne formuler aucune allégation thérapeutique ou de guérison (ex. : allégations de traitement de pathologies, promesses d'éradication de symptômes, formulations absolues).

* **Vocabulaire juste :** Décrire la fonction réelle, la texture, les arômes naturels et le geste quotidien. Privilégier les formulations vérifiables et conformes (« aide à préserver l'hydratation », « procure une sensation de confort », « favorise la détente ») en évitant les superlatifs non étayés.

* **Transparence légale :** Mentionner clairement le lien de partenariat auprès de son audience (mentions *#partenariat*, *#ambassadeur* ou indication explicite d'un lien affilié conformément aux recommandations des autorités compétentes).

- **Pratiques prohibées :**

* Envoi massif de messages non sollicités (pourriel / spam).

* Achat de mots-clés publicitaires sur la marque « Maison d'Herbes », ses déclinaisons ou ses noms de produits sur Google Ads ou tout autre réseau d'enchères.

* Publication de codes promotionnels sur des sites tiers de coupons publics ou d'aubaines génériques.

Le non-respect de ces directives entraîne l'annulation immédiate des commissions en attente et la fermeture définitive du compte affilié.

***Le produit découverte offert pendant les promotions devra être mis automatiquement au panier lorsque le code promotionnel est utilisé et qu'il y a une promotion qui s'ajoute au panier. Le produit va changer tous les mois en rotation en fonction de nos inventaires.**

© 2026 Groupe Chanv — Généré par GANDALF